

ROUTE DE SAONE ET LOIRE

43ème EDITION

19 - 20- 21 juin 2020

Sous le Patronage

HARMONIE MUTUELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE GRAND CHALON

JOURNAL de SAONE ET LOIRE

- 1ère - **PROLOGUE : LOUHANS - CHATAURENAUD**
- 2ème - **LOUHANS - CHATEAURENAUD – LAIVES – SAINT VALLIER**
- 3ème - **MONTCEAU LES MINES – DRACY LE FORT**
- 4ème - **CHALON SUR SAONE – MESSEY SUR GROSNE - JONCY**

LA 43ème ROUTE DE SAONE - ET - LOIRE AURA LIEU LES

19 - 20 - 21 JUIN 2020

Grâce

Aux PARTENAIRES :

LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE

HARMONIE MUTUELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE

LE GRAND CHALON

LES VIGNERONS DE BUXY et ST GENGOUX LE NATIONAL

COMITE DEPARTEMENTAL F - S - G - T

DRACY - SANTÉ

LE MUSÉE DU VÉLO à SAINT USUGE

#TRAINHARD

Établissements PRIOR Fermetures à MONTCENIS

Société PACIFIC à DIJON

M M C à CHALON SUR SAONE et BEAUNE

SPACE – CYCLE à CHATENOY LE ROYAL

OMS de CHALON SUR SAONE

Société NUGUES à DOMPIERRE LES ORMES

LOCA TRANS GÉNELARDAIS

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :

BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM

CC SUD COTE CHALONNAISE

CC SAONE ET GROSNE

CC du CLUNISOIS

AUX AIDES MATERIELLES TECHNIQUES ET FINANCIERES :

- des MUNICIPALITES de :

- * LOUHANS - CHATEAURENAUD (Prologue et Départ Étape 2)
- * LAIVES
- * SAINT VALLIER
- * MONTCEAU LES MINES
- * DRACY LE FORT
- * CHALON SUR SAONE
- * MESSEY SUR GROSNE
- * JONCY
- * Des villes traversées par l'épreuve.

AUX CONCOURS :

Du Comité, Commission et Clubs Cyclistes F.S.G.T. de SAONE-ET-LOIRE

Et des Associations partenaires techniques

MUSÉ DU VÉLO À SAINT USUGE

VÉLO CLUB LOUHANNAIS

OMS de SAINT VALLIER

ASSOCIATIONS CYCLISTES de MONTCEAU LES MINES

ASSOCIATIONS de DRACY LE FORT

LES AMIS RAINÇOIS

ASSOCIATIONS JONCYNOISES

- Des aides extérieures :

- * GROUPEMENT - COMPAGNIES - BRIGADES DE GENDARMERIE de S et L
- * EDSR et PELOTONS MOTORISÉS DE GENDARMERIE de S et L
- * POLICE NATIONALE de MONTCEAU-LES-MINES - CHALON-SUR-SAONE
- * POLICE MUNICIPALE des Villes Etapes
- * AMICALES DES POMPIERS
- * ADAT 71 pour les transmissions radio
- * Albert ROUX pour les Croquis Départs-Arrivées des Villes Etapes.
- * Stéphane HOUPLINE pour la gestion du site
- * Sébastien NOTET pour la campagne promotionnelle
- * CREUSOT AMBULANCES
- * Docteurs MEZIER pour l'assistance sanitaire

REGLEMENT GENERAL

**Les règlements seront strictement appliqués sans état d'âme ni indulgence
En espérant compter sur votre sportivité et compréhension**

COMMISSION F.S.G.T. CYCLISTE DE SAONE-ET-LOIRE

Cette épreuve est organisée exceptionnellement dans le cadre du soutien et de la promotion du sport cycliste.

Cette épreuve est ouverte à:

Uniquement les coureurs FSGT y compris ceux avec double licence ci-dessous

FFC Pass'cyclisme : participation en catégorie 1 - 2 - J * 3 - 4 (suivant l'âge)

FFC Pass'cyclisme OPEN : participation en catégorie 1 - 2 - J (suivant l'âge)

FFC 3^{ème} Catégorie Licence FFC avec moins de 200 points

avec licence FSGT et avoir été licencié FSGT 71 les 3 années précédentes

participation en catégorie 1 - 2 - J (suivant l'âge)

Pour ces lignes précédentes référence du règlement de la Commission Cycliste 71

Le coureur ayant eu une licence FFC 1^{ère} cat dans les 6 années précédentes ne peut pas participer

Le coureur ayant eu une licence FFC 2^{ème} cat dans les 2 années précédentes ne peut pas participer

REGLEMENT SPECIFIQUE A LA ROUTE DE SAONE-ET-LOIRE

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier ce document en cas de nécessité

PARTICIPANTS

PROLOGUE

SAMEDI (intégralité du parcours)

SAMEDI avec distances aménagées :

DIMANCHE matin

DIMANCHE am (intégralité du parcours)

DIMANCHE am avec distances aménagées :

DIMANCHE am CRITÉRIUM

ÉCOLES DE VÉLO

Toutes Catégories

Catégories : 1 + 2 + J

Catégories : 3 + 4 * 5 + 6

Catégories : 5 + 6 + F * 3 + 4 * 1 + 2 + J

Catégories : 1 + 2 + J

Catégories : 3 + 4

Catégories : 5 + 6 + F + C1 + M

JEUX ou CYCLO CROSS * COURSES

Les Equipes, non limitées dans le nombre de coureurs, peuvent s'inscrire par Comité, Club ou association de clubs

Port du Maillot identique pour toute l'équipe.

COUREURS OBLIGATIONS

1. L'engagement implique la connaissance et l'application des règles techniques de sécurité de la Fédération Délégitaire, du règlement Départemental FSGT (voir site www.fsgt71velo.fr), et du Règlement Spécifique de l'épreuve :

2. Présentation **OBLIGATOIRE** de la Licence, **par le Coureur**, pour retrait des dossards, plaque de cadre, transpondeur

La licence du coureur sera conservée par l'organisateur pendant la durée de l'épreuve

3. De se munir de **12 épingles** pour maintien des dossards.

Les dossards, plaque de cadre et transpondeur doivent être positionnés et fixés comme le précise la feuille annexe placée dans la pochette retirée à l'accueil.

4. Signature de la Feuille d'émargement **OBLIGATOIRE** à chaque départ d'étape.

Le coureur doit se présenter en tenue et en vélo avec les dossards, la plaque de cadre et le transpondeur installés.

Ce dernier sera OBLIGATOIREMENT installé par le responsable chronométrage

Signature obligatoire (pour les 4 étapes) 15 mn avant le départ

Si pas de signature dans les délais* PENALITE : exclusion de la course

AUCUNE INDULGENCE

6. Respect des portions neutralisées.

7 - RECOMPENSES

Port des Maillots distinctifs (non cumulables), avec par ordre de priorité :

Maillot Jaune, Meilleur Grimpeur, Meilleur Sprinter, Catégorie Juniors / Espoirs -

Meilleur 71 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - Féminines - Cadets 1 - Minimes

☐ Si les maillots distinctifs sont attribués à un coureur n'effectuant qu'une partie de la course ou dans une catégorie inférieure, il peut choisir :

☐ porter le maillot en accédant immédiatement à la catégorie 1 – 2

☐ porter le maillot en accédant à la catégorie la plus élevée pour la distinction

☐ rester dans sa catégorie en faisant abstraction de son classement distinctif (sauf celui de sa catégorie)

Les maillots « vainqueur d'étape » sont attribués à titre publicitaire et reste la propriété de l'organisation à l'issue du protocole officiel

Les coupes de classements ne sont pas cumulables

Les coupes «vainqueur d'étape» sont cumulables avec les coupes des différents classements

8. CLASSEMENTS

Utilisation de transpondeur A SAVOIR

Pour le calcul des temps à l'arrivée les cassures entre coureurs ou groupes seront prises en compte à partir d'une seconde soit 11 mètres 10 d'écart avec vitesse de 40 kms/h

Exemple :

1er coureur du premier groupe = temps de passage 2 h 30 mn 30 s

temps crédité pour tous les coureurs du premier groupe

1er coureur du deuxième groupe avec un écart de 1 seconde minimum = temps de passage 2 h 30 mn 38 s temps crédité pour tous les coureurs du deuxième groupe soit écart de 8 secondes

La mise en place de ce système implique l'interdiction de repasser sur la ligne d'arrivée dans les deux sens

PENALITES : exclusion de la course

Après la ligne d'arrivée, passage dans le couloir de contrôle **si mise en place**

Dans ce cas,

ATTENTION : le coureur devra s'assurer de l'enregistrement de son numéro de dossard par le commissaire. Seule preuve de son arrivée et de son classement.

Toute réclamation devra se faire par écrit avec renseignements pour identification du coureur et des participants l'accompagnant

9. Les DEUX Dossards et la Plaque de Cadre sont la propriété du coureur

Il aura à charge de les maintenir en état pendant toute la durée de l'épreuve.

A l'issue finale de l'épreuve, il les conservera

En cas de pluie, les maillots distinctifs des leaders et les dossards devront restés visibles

LA PLAQUE DE CADRE devra être placée OBLIGATOIREMENT sous la selle

Voir modèle de disposition dans la pochette contenant les dossards et plaque de cadre

En cas de mise hors course pour les concurrents accusant un retard de 20 minutes par rapport au passage du premier. Le coureur devra **OBLIGATOIREMENT** monter dans la voiture balai pour pouvoir participer aux autres étapes

PENALITES : Exclusion de la course et non sélectionné les 3 années suivantes

IMPORTANT : Les coureurs éliminés pourront repartir l'étape (ou les étapes) suivantes

Les coureurs concernés seront crédités du temps du dernier coureur de la catégorie jumelée correspondante + 30 minutes

Les coureurs concernés devront faire abstraction de participation active au déroulement de l'épreuve

En cas d'abandon en cours d'Étape le matériel (2 dossards, la plaque de cadre et le transpondeur) devra être donné aux commissaires dans la voiture balai

Nous vous demandons d'informer votre abandon au podium

Le coureur peut monter dans la voiture balai ou rentrer par ses propres moyens

En cas de mise hors course, le coureur qui souhaiterait rentrer par ses propres moyens devra rendre tout son matériel (2 dossards – plaque de cadre et transpondeur) au point de contrôle sur l'itinéraire mais ne pourra plus participer aux étapes suivantes

11 . Présence obligatoire avant le passage de la voiture balai aux protocoles de remise de maillots sur le podium après chaque arrivée.

Les Directeurs Sportifs de chaque équipe devront prendre connaissance des coureurs qui seront appelés à monter sur le podium et veiller à leur présence dans le salon du car podium
L'absence du coureur, au début du protocole, signifierait un désintéressement des classements mais aussi du sponsor, difficile à trouver en cette période.

NON RESPECT : le coureur sera exclu de la course et non sélectionné les 3 années suivantes

Le récipiendaire devra se présenter en tenue de coureur (maillot et cuissard).

ATTENTION : du fait du non-cumul des maillots, les 5 premiers de chaque classement peuvent être appelés à monter sur le podium.

PROLOGUE

Aucune présence en vélo sur le circuit, pour échauffement ou reconnaissance, ne sera autorisé après 18 h 30 et pendant tout le déroulement de l'épreuve.

NON RESPECT : Exclusion de la course

Le coureur n'étant pas à l'heure pour son départ ne sera pas autorisé à prendre la place d'un autre coureur absent.

PÉNALITÉ dernier temps de sa catégorie + 5 minutes

Malgré tout, il devra OBLIGATOIREMENT se présenter en tenue avec son vélo et signer la feuille de présence en signalant son retard

Les véhicules des coureurs devront obligatoirement être stationnés sur les parkings mis à disposition à cet effet

ECOLOGIE : Ne pas jeter les papiers ni les emballages de ravitaillements sur la chaussée
Organisateurs, Coureurs, Associations participantes, nous souhaitons vous sensibiliser pour s'intégrer dans la politique en faveur d'un Territoire à Énergie Positive.

DIRECTEURS SPORTIFS - RESPONSABLES COMITES, CLUBS OU EQUIPES RESPECT DU CODE DE LA ROUTE OBLIGATOIRE

(non-comprises comme officielles et donc sous leur entière responsabilité)

Pour une plus grande sécurité, il est obligatoire :

1 . d'utiliser des véhicules de tourisme.

Les véhicules surélevés (J9 - Trafic – Espace, etc) ne seront pas autorisés à prétendre au dépannage en qualité de Directeurs Sportifs

Le coureur placé derrière le véhicule doit être en mesure de visionner ce qu'il se passe devant celui-ci

2 . d'être équipées d'un poste CB (40 canaux) afin de recevoir les informations et directives de course.

3 . Les portes vélos à l'arrière des véhicules sont interdits

PROLOGUE :

AUCUN VÉHICULE ne sera autorisé à suivre les coureurs

EN LIGNE :

- minimum 5 coureurs dans les Cat. 1 + 2 = 1 véhicule
- minimum 5 coureurs dans les Cat. 3 + 4 = 1 véhicule
- minimum 5 coureurs dans les Cat. 5 + 6 + F = 1 véhicule

Les Directeurs Sportifs de la course 3 - 4 et 5 - 6 - F
devront obligatoirement partir du lieu de départ différé.

Aucun autre véhicule ne sera autorisé à suivre la course.

Les véhicules ayant amené les coureurs devront partir soit :

- 1 . avant la fermeture du circuit par la gendarmerie
- 2 . après le passage de la voiture-balai.

OBLIGATIONS :

- 1 . d'emprunter la déviation avant la ligne d'arrivée
- 2 . de respecter les ordres des Commissaires et des Officiels ainsi que le Code de la Route
- 3 . de rouler Codes allumés

Les Directeurs Sportifs de chaque équipe devront prendre connaissance des coureurs qui seront appelés à monter sur le podium et veiller à leur présence dans le salon du car podium

INTERDICTION :

D'utiliser des Véhicules Publicitaires sans avis du Responsable de l'Organisation.

TOUT MANQUEMENT A CES REGLES DE SECURITE ET D'ORGANISATION SERA SANCTIONNE PAR LE RETRAIT DE LA COURSE DU VEHICULE MIS EN CAUSE. ET COMPROMETTRA L'ENGAGEMENT FUTUR DE L'EQUIPE

Nous faisons appel à votre conscience et à votre sportivité pour respecter les Règles qui régissent cette épreuve. Même si celles - ci vous paraissent contraignantes, sachez qu'elles ont été mises en place, non pour vous ennuyer, mais pour mieux vous servir.

DROITS A L'IMAGE

"Tous les participant(e)s à la Route de Saône et Loire, qu'ils soient coureurs, accompagnateurs, directeurs sportifs, Élués, Élus etc... sont avertis que des photographies et des vidéos sont prises pendant toute la durée de l'épreuve, depuis son lancement et jusqu' à sa clôture. De ce fait, ils acceptent tacitement de céder intégralement leur droit à l'image au profit de l'organisation dans le cadre de l'exploitation de ces matériels à des fins promotionnelles et commerciales. Dans le cas contraire, ils ont la possibilité de le préciser par écrit au Directeur de course maximum avant le vendredi de la semaine précédant le départ de l'épreuve.

Aucune réclamation ne pourra être reçue à postériori."

ENGAGEMENTS

A TELECHARGER SUR LE SITE : www.routedesaoneetloire.fr

A formuler obligatoirement sur fiches « ENGAGEMENTS » et « RESERVATION »

Groupés par Clubs ou Comités

Les deux fiches devront être renseignées avec le fichier proposé sur le site et non en PDF

à adresser uniquement par e-mail : yvesgabon@free.fr

Le responsable de club qui engage ses coureurs doit nous signaler tout changement de catégorie intervenant entre l'envoi des engagements et la date de course

Le règlement par chèque devra suivre dans **les trois jours** à l'adresse suivante

**Yves GABON
14 rue de la Terre des Aubes
71250 - CLUNY**

Un message vous sera adressé pour confirmer la réception des documents et de votre règlement

19 €uros par coureur avec licence FSGT
Plus hébergement et restauration
(Chèque à l'ordre de : ASPTT CYCLISME)

Engagement Gratuit pour Minimes-Cadets 1 et Écoles de Vélo

Chèque groupé par club à l'ordre de l'ASPTT pour les engagements et réservations Hébergements et Restauration

Un autre chèque groupé par club à l'ordre de l'ASPTT pour la caution des transpondeurs – Restitution du chèque en fin de course contre remise de l'ensemble des transpondeurs de l'équipe
70 € de caution par coureur (sauf Écoles de Vélo)

AVANT le 17 MAI 2020

PRIORITÉS D'ENGAGEMENTS

Aux clubs du département 71 (inscrits dans les délais)

Les engagements d'équipes extérieures favorisant les réservations hôtelières et de restauration
puis individuels avec préférence pour les réservations hôtelières et de restauration

ATTENTION EN CAS DE SURNOMBRE

Le nombre maxi peut être atteint avant la date limite - Ne tardez pas pour vous engager

A partir de 200 engagés pour la même course la liste sera close

Vous serez avisés si votre engagement n'est pas retenu

Vous pouvez joindre les différents responsables

Jean-Pierre MIGUET Responsable organisation

Tel 03 85 92 59 81 Portable 06 81 93 03 83 route71.asptt@icloud.com

Yves GABON responsable des engagements 06 51 84 29 81

yvesgabon@free.fr

Yvette BONNIN responsable Hébergement – Restauration 06 75 94 54 74

route71.yvette@gmail.com

Vous pouvez consulter et télécharger les documents par internet
site web : www.routedesaoneetloire.fr

CLASSEMENTS

- GENERAL - DISTINCTION : MAILLOT JAUNE

CLASSEMENT EFFECTUE PAR CATEGORIE

En cas d'ex-aequo pour toutes les catégories :
au prologue: priorité au plus ancien
les autres étapes: référence de la place à l'Arrivée

- MEILLEUR GRIMPEUR - DISTINCTION MAILLOT BLANC A POIS ROUGES

2^{ème} Etape :

81.800 km	Côte de Besanceuil	MG 2	7 5 3 2 1
87.500	Côte de SAILLY	MG 1	10 7 5 3 1
96.700	Côte de CHEVAGNY	MG 3	5 4 3 2 1

3^{ème} Etape :

09.600	Côte des Buissons	MG 3	5 4 3 2 1
36.700	Montée de la Mine	MG 1	10 7 5 3 1

4^{ème} Etape :

64.850 km	Côte de MONTAGNY	MG 2	7 5 3 2 1
72.700	Côte "Le Martrat" MARCILLY LES BUXY	MG 2	7 5 3 2 1
83.950	Côte de St MARTIN DU TARTRE	MG 1	10 7 5 3 1

Le coureur qui abandonne ne pourra pas prétendre au Classement Général Final MG.
En cas d'ex-aequo, référence dans l'ordre au passage du dernier MG le plus proche de l'arrivée.

- MEILLEUR SPRINTER - DISTINCTION MAILLOT VERT

5, 3 et 1 points seront attribués aux 3 premiers coureurs franchissant la ligne « MS ».

2^{ème} Etape :

18.750 Km	BAUDRIÈRES
43.900	SENNECEY LE GRAND
67.950	CORMATIN (La Bergerie)

3^{ème} Etape

07.100 km	Uniquement pour catégories 1 – 2 – J MARIGNY
28.550	MOREY Forges de Perreuil

4^{ième} Etape :

17.450 km

GRANGES

40.600

BRESSE SUR GROSNE

60.800

BUXY

En cas d'ex-aequo, référence dans l'ordre au passage du dernier MS le plus proche de l'arrivée.
Le coureur qui abandonne ne pourra pas prétendre au Classement Général Final MS.

Les maillots distinctifs MG et MS ne sont attribués que pour la course 1 + 2 + J

PAR CATEGORIES

Catégorie 1

Distinction : MAILLOT JAUNE

Catégorie 2

Distinction : MAILLOT ORANGE

ESPOIRS et JUNIORS

Distinction : MAILLOT BLANC

Nés de 1998 à 2003

Le classement s'effectuera uniquement pour les coureurs classés en catégorie 1 - 2 - J

Meilleur Saône et Loire

Distinction : MAILLOT IRISÉ

Catégorie 3

Distinction : MAILLOT BLEU CIEL

Catégorie 4

Distinction : MAILLOT ROUGE

Catégorie 5

Distinction : MAILLOT FUSHIA

Catégorie 6

Distinction : MAILLOT ORANGE

(Catégorie réservée à la Saône et Loire)

FEMININES

Distinction : MAILLOT ROSE

CADETS 1ère année

Distinction : MAILLOT VIOLET

MINIMES

Distinction : MAILLOT BLEU NUIT

JONCY

Salle des Fêtes vers 19 h 00

Réception et Vin d'Honneur

TIRAGE DES BONS DE SOUTIEN

SOIRÉE PRIVÉE - REPAS - ANIMATION MUSICALE

à partir de 20 h 00 – Salle des Fêtes

RESERVATION AVEC L'ENGAGEMENT : **15 Euros**

HORS FICHE D'ENGAGEMENT : si places disponibles **18 Euros**

Yvette BONNIN tél. 06 75 94 54 74